



LICENCE JEUNE

(nés en 2007 et après)
SAISON 2024/2025

Type :

- Annuelle
- Découverte : mois
- Renouvellement de licence
- Changement de club

Catégorie :
Compétition

Identité du demandeur :

Nom : Prénom :

Homme / Femme

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse postale :

.....
.....

Numéro de portable :

Courriel (en majuscule) :

L'attestation de licence est envoyée par courriel à l'adresse électronique indiquée ci-dessus. Vous pourrez aussi la télécharger au format pdf et l'imprimer, à partir de votre espace personnel sur le site: <https://ffaviron.fr>.

Si vous n'avez pas d'adresse électronique, vous pouvez obtenir votre attestation par l'intermédiaire du club

Personne à prévenir en cas d'urgence / Représentant légal :

Nom: Prénom:.....

Tel :.....

Pièces à joindre impérativement pour valider la licence :

Bordereau de l'assurance complémentaire

Règlement de la cotisation

(par chèque dans la limite de 3 remis lors de l'inscription, espèces ou virement en une fois sur le compte de l'Aviron

Dijonnais : 11 006 21030 14075909001 84 IBAN FR76 1100 6210 3014 0759 0900 184 BIC AGRIFRPP810)

Certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aviron (si obligatoire) ou Questionnaire santé négatif

Précisions sur le certificat médical :

Mineurs (compétiteurs ou non) : obligation de remplir chaque saison un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur selon modèle fédéral.

Cas particuliers sur le site de la FFA.

Les cotisations ne sont pas remboursables, même en partie.

Les infrastructures du club sont accessibles durant la période de la licence annuelle hors fermeture de la base nautique. Le club est fermé en août 2025.

L'inscription simultanée de plusieurs membres d'une même famille génère une remise de 5% sur le total des cotisations (hors assurance complémentaire).

Possibilité de bénéficier de l'aide au temps libre sur justificatif CAF, de l'aide municipale Choisis ton sport, ainsi que du dispositif Pass'sport.

Les cotisations découvertes sont valables de date à date et sont non remboursables.

| Cotisation = licence fédérale et droits d'accès club | Tarif réduit (jeunes, étudiants, demandeurs d'emploi, sur justificatif) |
|--|--|
| Licence annuelle du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 | 198 € |
| Licence 6 mois à compter du 01/02/2025 et jusqu'au 31 juillet 2025 | 149 € |
| Licence découverte 3 mois (non renouvelable) | 104 € |
| Licence découverte 1 mois (non renouvelable) | 65 € |
| Licence découverte 7 jours (non renouvelable) | 25 € (dont 10 € déductibles de la licence annuelle) |
| Droit de mutation | En cas de changement de club, la FFA facture au club un droit de mutation (à titre indicatif, 30 € la saison précédente). Le coût du droit de mutation sera appliqué en totalité au rameur lors de l'inscription et n'est pas remboursable |

Droit d'accès à l'information :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Aviron Dijonnais pour vous permettre de vous licencier à la Fédération française d'aviron, et bénéficier des services, matériels et informations mis en place par le club pour pratiquer l'aviron. La base légale est l'article 6.1.a) du Règlement européen en matière de protection des données personnelles (consentement). Les destinataires de données sont le responsable de traitement, les services internes gérant la mailing list, le sous-traitant opérant la gestion du site web, ainsi que le sous-traitant opérant la gestion du site de la FFA. Les données sont conservées pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données. Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre DPO. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Engagements du représentant légal :

Je sollicite l'inscription de mon enfant à l'Aviron Dijonnais.

Je m'engage à ce qu'il se conforme aux règles établies par les statuts et le règlement intérieur, aux modalités de fonctionnement du club et de la base nautique du lac Kir ainsi qu'aux décisions du comité directeur.

Je certifie qu'il sait nager.

Je certifie que sa condition physique ne l'expose pas à des risques médicaux lors de la pratique de l'aviron et que le questionnaire de santé est négatif à toutes les questions.

J'autorise l'Aviron dijonnais à utiliser son image pour la promotion de l'aviron et du club par tout média audio, écrit ou filmé.

J'accepte de recevoir la newsletter de l'Aviron Dijonnais. Je garde à tout moment le droit d'en résilier l'envoi en me connectant à l'adresse qui me sera rappelée dans chaque mail.

Fait à Dijon, le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"